

Ajout de Services de Prestataire Indépendant

Processus pour les prestataires DD actuels

Lorsqu'un participant passe à une nouvelle dérogation Medicaid HCBS DD, tous ses services sont nouveaux. Le prestataire indépendant doit compléter le processus d'inscription avant d'être autorisé à fournir des services. **Un prestataire indépendant doit être inscrit à de nouveaux services lorsque le participant avec lequel il travaille modifie ses dérogations. À la date à laquelle le participant change pour sa nouvelle renonciation, toutes les autorisations de service seront fermées pour les anciens services.**

Le Participant Choisit de Nouveaux Services

- Le coordonnateur de services (CS) du participant discute des exigences des prestataires indépendants pour les nouveaux services choisis par le participant.
- Le SC complète la partie de l'agence de la recommandation et envoie la recommandation au participant ou à son tuteur.
- Le participant, le tuteur ou le prestataire indépendant remplit sa partie et l'envoie par courrier électronique au bureau central de DD à dhhs.ddproviderreferrals@nebraska.gov.
- Le prestataire indépendant satisfait aux exigences du nouveau service, comme indiqué dans le [Bulletin du prestataire 17-07](#).

Contacts du Personnel du Bureau Central de DD Maximus

- Le bureau central de DD envoie la référence complétée à Maximus pour que le prestataire indépendant soit approuvé pour les nouveaux services.
- Maximus envoie un courriel au prestataire indépendant avec des instructions sur la façon de compléter l'inscription du prestataire Medicaid dans le portail Maximus.

Mises à Jour du Prestataire sur l'inscription à Maximus

- Le prestataire indépendant complète l'inscription à Maximus.
 - **L'inscription à Maximus doit être complétée dans son intégralité en réenregistrant chaque page de l'inscription au service.**
 - Le portail Maximus se trouve à l'adresse suivante : www.nebraskamedicaidproviderenrollment.com
 - L'inscription doit être complétée sur ordinateur. Le portail Maximus n'est pas accessible sur un téléphone portable ou une tablette.
- Le prestataire indépendant attend la notification de Maximus indiquant qu'il est approuvé pour les nouveaux services.
- **Lorsque le prestataire a des questions sur le statut de son inscription, il doit contacter Maximus directement à son numéro gratuit (844) 374-5022.**

Prestataire Agréé pour de Nouveaux Services

- Maximus envoie un courriel au bureau central de DD et au prestataire indépendant lorsque l'inscription est approuvée.
- Le bureau central de DD informe le SC du participant que le prestataire est approuvé.
- Le SC complète l'autorisation de service pour les nouveaux services.
- Le prestataire reconnaît l'autorisation de service, puis il peut commencer à fournir de nouveaux services au participant.